

VALENCIENNES
METROPOLE



Projet Territorial de Cohésion Sociale

Territoire de l'agglomération de Valenciennes Métropole

Comité de Pilotage, 06 juin 2011



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD



RÉGION
Nord-Pas de Calais



Conseil Général
Département du Nord



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de Valenciennes

Le projet territorial de cohésion sociale

Depuis sa création, Valenciennes Métropole a fait de la cohésion sociale un de ses engagements prioritaires.

Souhaitant aller au delà du Contrat de Ville 2000/2006, Valenciennes Métropole, les communes et les partenaires de la cohésion sociale sur le territoire, se sont fédérés en 2007 autour d'une démarche commune, un projet ambitieux qui souhaitait déjà :

- Aller au-delà de la géographie prioritaire en s'adressant à tout le territoire de l'intercommunalité.
- Dépasser la seule contractualisation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
- Décloisonner les champs séparant habituellement les politiques sectorielles et leur classique spécialisation thématique.

Avec comme objectifs d'aider les personnes les plus en difficulté et de prévenir les mécanismes d'exclusion, notre politique partagée de cohésion sociale visait déjà à mobiliser l'ensemble des ressources techniques et financières au service d'un projet collectif.

L'année 2010, nous a de nouveau réunis autour de l'évaluation de la mise en œuvre de ce projet et c'est tout naturellement que Valenciennes Métropole a proposé l'élaboration collective d'un nouveau projet de territoire partagé avec l'Etat, le Département du Nord, la Région, la CAF et les bailleurs sociaux : Le Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS).

Si Valenciennes Métropole souhaite amplifier encore l'action publique au service d'un projet territorial de cohésion sociale, innovant, volontariste, partagé, en mobilisant plus largement l'ensemble des dispositifs et ressources et en réaffirmant le rôle de chacun dans sa mise en œuvre, c'est que notre projet s'inscrit dans un contexte économiquement difficile.

La crise économique que nous vivons nous a tristement rappelé la fragilité de la dynamique positive que nous avons su instaurer. Creusant les inégalités, rendant encore plus précaires certaines situations déjà difficiles, cette épreuve doit nous inciter à encore plus de solidarité entre les territoires et les habitants.

Les grands principes

Les principes que nous partageons sont fondés sur

- Un projet de territoire **coproduit et partagé** par les communes, l'Etat, le Conseil Général du Nord, le Conseil Régional Nord Pas de Calais, la C.A.F. et Valenciennes Métropole.
- Un projet de territoire comme **cadre de référence** permettant de dépasser les logiques de dispositifs et **d'orienter l'action publique** (Appel à projets, dispositif, contractualisation, avenant du CUCS au titre de l'expérimentation).
- Un projet de territoire au service de **l'ensemble des communes** de l'agglomération mais néanmoins ciblé sur les populations ou les territoires les plus fragiles
- Un projet de territoire qui repose sur une **gouvernance partagée**, au sein duquel chacun accepte sa part de mise en œuvre et d'animation dans le cadre de ses compétences.
- Un projet de territoire qui appelle et mobilise prioritairement les politiques de **droit commun** et qui concentre l'action sur des enjeux forts pour avoir un véritable **effet levier**.
- Un projet de territoire qui place les habitants au cœur des dispositifs.

Les objectifs

S'appuyant sur une lecture partagée des enjeux de cohésion sociale à l'échelle de Valenciennes Métropole les acteurs ont pu définir les objectifs stratégiques, représentant 5 grandes orientations de travail.

Les 5 orientations de notre projet de territoire sont :

1. Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique.
2. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins.
3. Accompagner le renouvellement urbain et favoriser le vivre ensemble.
4. Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen.
5. Prévenir la délinquance et accompagner les victimes.

La gouvernance

La définition d'une gouvernance renouvelée est également au cœur de nos ambitions tant dans le pilotage que dans la mise en œuvre du projet.

Cette gouvernance se traduit par la coresponsabilité des acteurs engagés aux côtés de Valenciennes Métropole, à savoir, les communes, l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional et la C.A.F., dans la mise en œuvre, l'animation, le suivi et l'évaluation du projet, chacun sur la base de ses compétences.

Elle suppose également de s'appuyer sur les instances de pilotage existantes aujourd'hui sur le territoire et cherchera l'harmonisation et la simplification des procédures, la mise en cohérence des calendriers, la réactualisation des procédures d'instruction ou de l'évaluation.

Cette nouvelle gouvernance amènera aussi à plus de transversalité entre les institutions et également au sein de chaque institution, l'objectif étant de décloisonner les politiques ou compétences sectorielles au service de la cohésion sociale.

Cette gouvernance s'appuiera sur trois fonctions nouvelles, dites transversales de soutien aux acteurs :

1. la fonction « observatoire », qui guidera le projet dans sa globalité.
2. la fonction « suivi-évaluation », qui guidera les actions composant le projet.
3. la fonction « ressources et mise en réseau », qui participera à la qualification des pratiques et à la consolidation du partenariat.

Sommaire

- 1. L'élaboration du projet territorial de cohésion sociale**
- 2. L'évaluation du Projet urbain de cohésion sociale 2007-2009**
- 3. Les priorités du projet territorial de cohésion sociale**
 - 3.1. Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique
 - 3.2. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins
 - 3.3. Accompagner le renouvellement urbain et favoriser le vivre ensemble
 - 3.4. Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen
 - 3.5. Prévenir la délinquance et accompagner les victimes
- 4. Le pilotage du projet territorial de cohésion sociale**
 - 4.1. Les instances partenariales de travail
 - 4.2. Rôles et missions
 - 4.3. Lieux de portage et composition
 - 4.4. Fonctionnement
- 5. Les Fonctions transversales**
 - 5.1. La fonction « Observatoire » du PTCS
 - 5.2. La fonction « Ressource, mise en réseau et mutualisation »
 - 5.3. La fonction « Suivi et évaluation du PTCS »
- 6. Les engagements de chacun**
- 7. Le guide des priorités du PTCS**
- 8. Le diagnostic local de sécurité du Forum Français pour la Sécurité Urbaine**
- 9. Annexes**
 - Les objectifs du PTCS par instance partenariale de travail
 - Le répertoire des données disponibles sociodémographiques
 - Les pistes de travail pour la définition des champs de l'observatoire
 - Composition indicative pour un portage collectif de la fonction observatoire
 - Glossaire et définitions de la Politique de la Ville

I. L'élaboration du projet territorial de cohésion sociale

Le Projet urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 (P.U.C.S.)

Plus qu'une « simple » contractualisation dans le cadre d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), le Projet Urbain de Cohésion Sociale défini en 2007 était un projet volontariste appelant à mettre en cohérence les actions intégrées dans le CUCS ainsi que les dispositifs spécifiques de la Politique de la Ville.

Le PUCS avait vocation à mobiliser l'ensemble des moyens disponibles. Les crédits spécifiques apportés dans le cadre du CUCS en font partie, mais ils ne peuvent à eux seuls suffire à répondre aux enjeux identifiés. Le PUCS visait donc également à mobiliser un ensemble de ressources « de droit commun ».

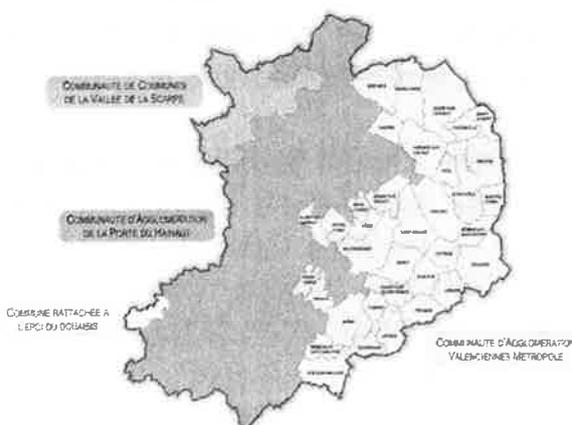
Contractualisé avec l'Etat et la C.A.F pour une durée de trois ans au titre d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale et ayant fait l'objet d'un avenant pour l'année 2010, les enjeux de cohésion sociale identifiés sur le Valenciennois ont permis de définir en 2007 les contours d'une stratégie de cohésion sociale déclinée dans le PUCS selon les quatre orientations prioritaires suivantes :

1. Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique,
2. Faire du renouvellement urbain un levier pour la promotion sociale des ménages et l'attractivité des territoires,
3. Assurer les conditions de l'autonomie et de la promotion sociale,
4. Valoriser les ressources et la diversité de la société locale.

Ces 4 axes stratégiques ont été déclinés en 43 programmes.

Le périmètre d'intervention du PUCS :

Les actions de ce PUCS peuvent se traduire à trois niveaux : Celui de l'arrondissement, celui de l'agglomération, celui des communes.



II. L'évaluation du Projet Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009

Ce Projet Urbain de Cohésion Sociale a fait l'objet au cours de l'année 2009 d'une évaluation, menée par les cabinets d'études Extra Muros et Copas.

La Méthodologie proposée

L'évaluation portait sur les axes stratégiques définis dans le Projet Urbain de Cohésion Sociale, leurs liens avec les thématiques phares du dispositif « CUCS » (habitat, cadre de vie-accès à l'emploi et développement économique-réussite éducative-santé-citoyenneté et prévention de la délinquance) ainsi que sur le fonctionnement et la mise en œuvre du projet (pilotage, cohérence avec droit commun, les pratiques professionnelles des porteurs de projets).

Cette évaluation avait également pour vocation de préparer le renouvellement du projet. Elle représentait ainsi un outil de renouvellement et non de jugement. Elle visait à apporter une approche décloisonnée en s'appuyant sur les politiques sociales et urbaines menées sur l'ensemble du territoire.

L'évaluation a impliqué la participation de l'ensemble des acteurs (décideur, encadrant, acteur de terrain).

Enfin, l'évaluation a intégré le travail d'accompagnement que menait à la même période le Forum Français pour la Sécurité Urbaine dans le cadre de l'élaboration de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Valenciennes Métropole.

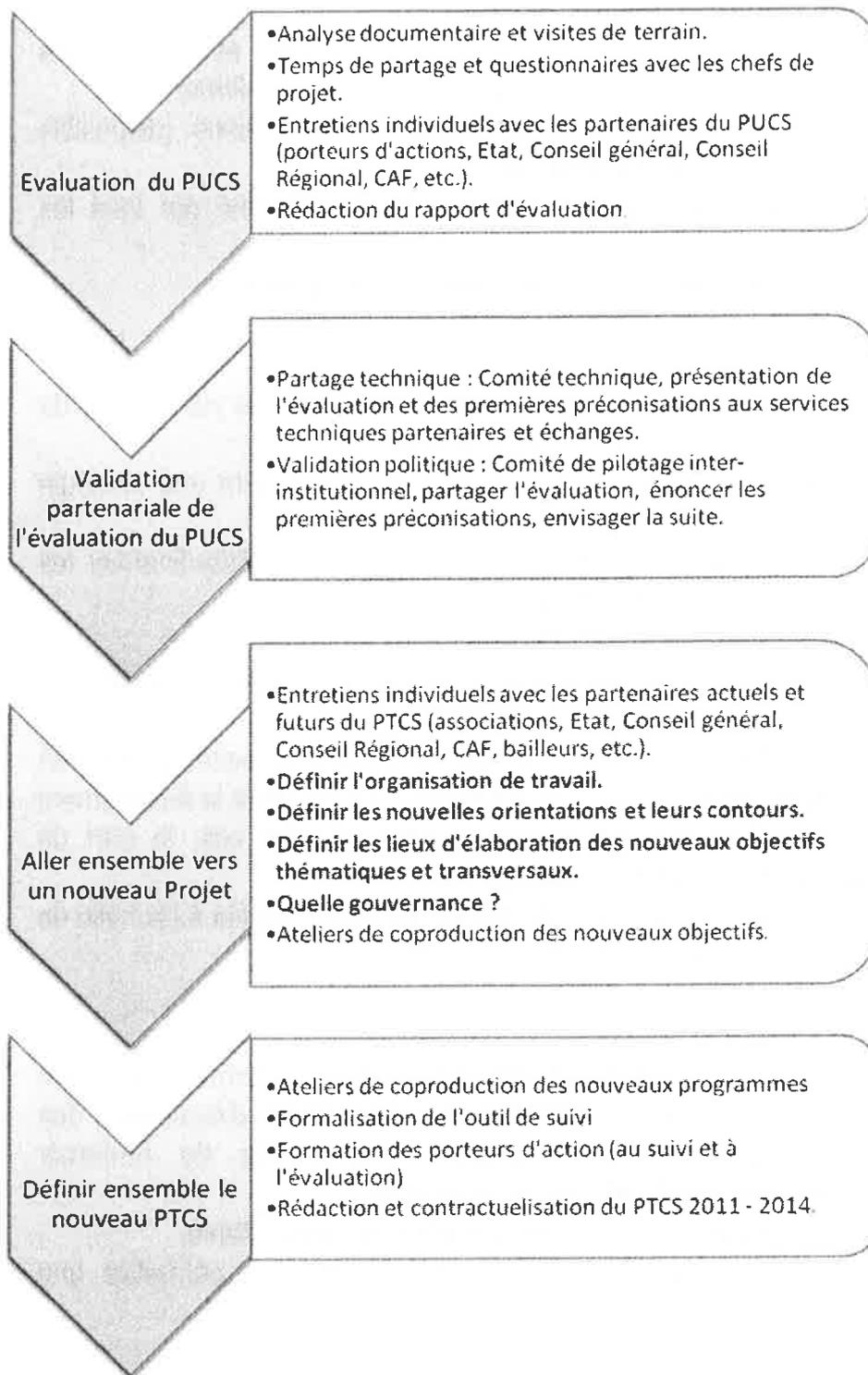
Instance de suivi et de pilotage

Un comité de pilotage composé des élus communautaires membres de la commission Cohésion Sociale, les maires des communes actuellement signataires, la Sous Préfecture et les services de l'Etat concernés (DIRECCTE, DRAC, ARS, DDTM, DRJSCS), le conseil Régional, le Conseil Général, la CAF.

Un groupe d'appui technique, nommé comité technique, composé des D.G.S. des communes actuellement signataires, des chefs de projets politique de la ville, des chargés de missions C.A.V.M., Maison De l'Emploi, Dispositif de Réussite Educative, Sous Préfecture, Région, Département, CAF et les services de l'Etat concernés (DIRECCTE, DRAC, ARS, DDTM, DRJSCS).

Une équipe projet (chefs de projets des communes, chargés de missions de la C.A.V.M., consultants des B.E.).

Le calendrier de travail



Novembre 2009
Phase exploratoire

Novembre 2009- mai 2010
Evaluation du P.U.C.S.
1^{er} comité de pilotage : validation de l'évaluation et du principe de coproduction d'un projet territorial de cohésion sociale

Juin 2010-octobre 2010
contributions individuelles
Croisement des priorités
2^{ème} comité de pilotage : validation des 5 priorités du P.T.C.S.

Novembre 2010 – février 2011
Ateliers de coproductions thématiques
Elaboration du plan d'action
3^{ème} comité de pilotage : validation du P.T.C.S.

PTCS 2011 - 2014

Un projet de territoire et sa mise en œuvre

Un cadre structurant, une culture commune, le PUCS

Ambitieux, le cadre formulé en 2007 définissant les objectifs communs et les synergies entre les politiques publiques au service de la cohésion sociale est à confirmer.

Il conviendra d'en redéfinir les contours (objectifs) et les articulations (dispositifs thématiques et transversaux et échelons territoriaux).

Il s'agira de s'assurer que ce nouveau cadre soit coproduit et décliné par tous les partenaires.

Muables, le cadre et ses priorités devront être questionnés annuellement.

Le Pilotage du PUCS

Les lieux, les partenariats et les modalités de faire doivent être redéfinis sur la base du pilotage préfiguré en 2007. Cette redéfinition est à considérer :

- au niveau stratégique avec les instances permettant de co-construire une stratégie commune
- au niveau opérationnel avec les instances permettant de définir/valider/financer les actions menées au titre de la cohésion sociale.

Un gros volume annuel d'actions et un grand nombre de porteurs de projets différents (associations)

Ce constat renvoie à deux éléments importants pour envisager la suite: d'une part réinterroger le soutien dans le cadre du PUCS de certaines actions, dont le financement ne représente qu'une part réduite de leur budget. Dans 20% des cas, la part de financement CUCS ne représente que 15% du budget de l'action.

D'autre part, favoriser et prioriser des actions potentiellement structurantes à l'échelle de l'agglomération, exemple : la plate forme mobilité.

Renforcer et simplifier le portage d'action

Porter des actions est aujourd'hui complexe tant en terme de formalisation que d'évaluation (notamment pour les petites associations). Les modalités d'évaluation des actions sont aujourd'hui trop variables. Il s'agira entre autres de renforcer l'accompagnement par l'ingénierie (agglomération et commune).

Une montée en compétence (formation) des porteurs d'action est souhaitable.

La mise en place d'une contractualisation pluriannuelle pourra leur permettre une visibilité à plus long terme (soutien durable).

Renforcer et simplifier l'évaluation

Un travail spécifique d'accompagnement à l'évaluation doit être réalisé afin :

- de pouvoir réaliser une évaluation de l'impact des actions « chemin faisant », grâce à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs à définir ;
- d'être en mesure d'identifier les actions pouvant faire l'objet de financements dans le cadre de politiques de droit commun au regard de leur pertinence et de leur impact.

Un travail en réseau

Les différentes échelles territoriales et le grand nombre d'acteurs en jeu dans le PUCS densifient le travail d'animation. Trop peu d'échanges sur les pratiques, trop peu de mutualisation, trop peu de capitalisation, en définitive trop peu de travail en réseau est constaté sur le terrain.

Structurer les dispositifs, les actions et leurs porteurs pour faire système nécessitera un renforcement de la fonction centre ressource au sein de la CAVM.

Un observatoire du territoire

Mettre en place une stratégie suppose de disposer d'éléments de diagnostic appropriés qui font aujourd'hui défaut. Mettre en place rapidement un observatoire pour permettre de capitaliser les remontées du territoire pouvant émaner de sources multiples est donc préconisé.

Un projet de territoire et ses champs prioritaires

Amélioration du cadre de vie

La prise en compte de cette thématique et son articulation avec les autres dispositifs est à améliorer. Plusieurs conventions GUP dans le cadre de l'ANRU, un PLH 2009/2014 signé en janvier 2010 ou la sélection au PNRQAD donnent un contexte dense pour identifier des pendants en matière de cohésion sociale.

Le lien entre le logement et la santé ou un travail sur les charges (électricité, eau, etc.) sont par exemple des champs à explorer.

Il conviendra sans doute d'y accoler une perspective de développement durable mobilisatrice des habitants pour redéfinir une stratégie ambitieuse sur cette thématique, en particulier concernant la précarité énergétique.

Accès à l'emploi et développement économique

Ce sujet a été massivement investi sur les 3 dernières années. Des dynamiques intéressantes ont pu naître ou être renforcées : mobilité, clauses d'insertion ; etc. En revanche, certaines actions, notamment en matière d'insertion par l'Activité Economique (actions qui devraient être financées dans le cadre des politiques de droit commun) sont restées trop peu structurantes ou innovantes. Par ailleurs, l'utilisation du Plie, comme outil au service du PUCS est à valoriser et renforcer.

Il s'agira pour les années à venir de renforcer tant les passerelles vers les autres thématiques (éducation/emploi, à titre d'exemple) que les coopérations entre acteurs et de soutenir l'axe développement économique en lien avec la ZFU et la MDE.

Une meilleure prise en compte de la question de la discrimination à l'emploi et des freins à l'emploi semble indispensable dans la mesure où ces enjeux ont été peu investis jusqu'à présent et qu'ils demeurent problématiques.

La Santé

Un projet territorial (PTS décliné), une véritable animation partenariale (Comité technique avec l'Etat et le Conseil Général) et inter-dispositifs est à souligner sur cette thématique. Certains axes de travail ont été bien investis (lutte contre l'obésité – EPODE, plan de prévention alcool, projet de maison de santé pluridisciplinaire). Il nous faut maintenant renforcer les liens avec les autres thématiques (notamment habitat/cadre de vie).

La Réussite éducative

On note à cet égard de bons relais avec l'Education Nationale et une bonne intégration du DRE bien qu'elle gagnerait à être rendue plus lisible ou encore une bonne transversalité avec certaines autres thématiques (culture, santé).

Renforcer la structuration de certaines actions au niveau de l'agglomération semblerait pertinent et son articulation avec le DRE ainsi que le dispositif PARTAJ.

Citoyenneté et prévention de la délinquance :

Il s'agit finalement d'une double thématique tant la citoyenneté d'une part et la prévention de la délinquance d'autre part regroupent des actions différentes. Les actions de prévention sont soutenues par la CAVM avec comme grandes priorités l'aide aux victimes et la lutte contre les violences intra familiales alors que les actions de citoyenneté sont davantage portées par les communes.

L'interrelation avec les adultes-relais ou le dispositif VVV pourra être regardée.

Il est préconisé de questionner le rôle de l'agglomération et de trouver les modalités pour se définir des objectifs et une stratégie en commun dans le contexte de l'abrogation du CLSPD (travail réalisé avec l'accompagnement du forum français pour la sécurité urbaine).

On pourra distinguer l'aspect « citoyenneté » de la « prévention de la délinquance » afin de bien en préciser les contours et objectifs.

Un projet de territoire et des thématiques transversales

Intégration et lutte contre les discriminations :

Cette thématique a assumé son caractère transversal via de bons liens avec les autres thématiques (notamment culture) et un portage des actions partenarial (actions ILD). Elle a cependant été peu soutenue (nombre d'action et enveloppe financière). Sa mise en œuvre s'effectue à une échelle quasi-uniquement communale et on constate un manque de structuration à l'échelle de l'agglomération. Les actions entreprises ont essentiellement visé l'autonomisation des individus. Cette thématique est-elle prioritaire et transversale ? Comment la traduire dans le PUCS ?

On peut souhaiter pour les années à venir une analyse plus fine des publics et un meilleur lien avec les autres thématiques.

On pourra éventuellement envisager l'intégration de cette thématique dans un volet citoyenneté renforcé.

Actions sportives et culturelles

Cette thématique est sur une dynamique positive avec un lien culture/sport et cohésion sociale qui s'est construit à partir de 2007 et qui est encore à structurer.

Il conviendra de redéfinir les objectifs de cette thématique selon un objectif transversal (culture/sport comme outil d'éducation, de socialisation, de lien social) et selon un rôle central (accès des publics Politique de la Ville à la culture/sport).

III. Les priorités du projet territorial de cohésion sociale 2011-2014

Les axes de travail qui ont pu être identifiés par les acteurs de la cohésion sociale à l'échelle de Valenciennes Métropole ont été traduits et déclinés comme suit :

- **Orientations**

- **Objectifs stratégiques**

- 111 Objectifs opérationnels

Les différents objectifs stratégiques et opérationnels qui constituent les priorités du projet territorial de cohésion sociale 2011-2014 sont détaillés dans « le guide des priorités » en ANNEXE 2.

Orientation 1 :

Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique

Eléments de contexte : une métropole en mouvement

Dans le cadre de la politique de la ville, les actions de développement économique, d'insertion et de formation se sont développées et constituent un socle important de la programmation.

La mise en œuvre du **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi** de Valenciennes Métropole depuis 2003 se traduit par une plateforme territoriale favorisant la mise en cohérence des interventions publiques visant **l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté**.

- Accompagnement renforcé individualisé (plus de 1400 personnes en accompagnement).
- Montée en qualification (500 personnes en formation/an ; 40 sorties +/-an).
- Médiation et accès à l'emploi (500 mises en situation d'emploi/an ; 230 sorties +/-an).
- Ingénierie financière et développement d'actions.

Membre fondateur de **La Maison de l'emploi Valenciennes Métropole** soutien un ancrage territorial du service public de l'emploi visant **le développement, la coordination et la complémentarité des actions menées sur le territoire** :

- Observation territoriale du marché du travail (ex : Diagnostic territorial)
- Anticipation des mutations économiques
- Développement local de l'emploi

Valenciennes Métropole soutien les structures d'**insertion par l'activité économiques** et le financement d'actions de **remobilisation à l'emploi** dans le cadre de la politique emploi insertion et de Cohésion sociale, participe aux **expérimentations territoriales** (CTP, Pole Position, Ecole de la deuxième chance, CRPDC, la Zone Franche Urbaine Néoval etc.) et fait état de **plusieurs projets/axes de développement économique** sur son territoire, lesquels peuvent constituer des opportunités pour la politique de la ville :

- la **ZAC Rives de l'Escaut** sur 25 Ha à Anzin (installation du plateau numérique des Rives de l'Escaut pour héberger les écoles consulaires de création numérique et design, dans le cadre du pôle Images régional)
- le **pôle d'excellence logistique** en devenir de l'entreprise Acument / Agrati à Vieux-Condé
- le **développement des TIC le long du tramway (FTTH)** : aménagement d'une infrastructure de réseau de fibre optique, afin de desservir les établissements publics et les entreprises situées dans ce secteur de l'agglomération (notamment deux parcs d'activités)
- la **filiale des services à la personne** via le plan d'actions pour le développement des services à la personne validé en 2010. Les objectifs affichés pour les 3 ans à venir sont clairement définis : aider à la création de 10 à 15 organismes supplémentaires, aider les organismes existants à se développer, professionnaliser les structures et créer à l'horizon 2013 près de 1400 emplois (850 emplois directs par les organismes et 550 auprès des particuliers employeurs), favoriser l'usage des services par les particuliers et favoriser la certification qualité des organismes.

Par ailleurs, le **Plan d'Action Local 2010** du bassin d'emploi de Valenciennes, démarche de la DIRECCTE Nord Pas de Calais en lien étroit avec la Maison de l'Emploi de la CAVM sur Valenciennes Métropoles, agit pour la mise en œuvre territoriale des politiques nationales relatives à la formation, l'emploi et l'insertion. Les actions prévues s'inscrivent dans le cadre de deux priorités gouvernementales : l'emploi des jeunes et la prévention des licenciements.

Axe 1 : Favoriser l'emploi des publics qui en sont éloignés

Axe 2 : Accompagner les mutations économiques, valoriser les atouts des actifs et préparer la transition professionnelle

Quatre projets ont été mis en œuvre en 2010 :

- la mise en place du Centre de Ressources en Prospective et Développement des Compétences (CRPDC), outil territorial d'anticipation et de veille économique et social
- la création d'une école de la deuxième chance et le développement de l'alternance
- la mise en œuvre d'une plateforme de mobilité géographique
- la mise en place d'un espace d'information sur la Formation EIF pour l'ensemble de l'arrondissement

Ils constituent les principaux instruments opérationnels de ces deux axes de travail.

Un axe emploi-développement économique du PUCS qu'il est important de lier aux dynamiques économiques locales

Dans le cadre du travail d'évaluation de la précédente programmation, il est ressorti un déséquilibre important entre des actions qui permettent plutôt de travailler sur l'amont des parcours d'insertion professionnel (majoritaires) et les actions mises en place pour accéder effectivement à l'emploi, notamment dans le secteur privé marchand principal pourvoyeur de nouveaux emplois sur le territoire (minoritaires). Par ailleurs il a été noté la difficulté de mettre en place des actions structurantes et innovantes dans le cadre de la programmation lié notamment au saupoudrage des financements.

Il est important de prendre en compte ces éléments d'évaluation dans le cadre du prochain PTCS afin que les ressources mobilisées puissent avoir un véritable effet levier sur l'emploi des habitants des territoires.

Objectif 1 : Assurer la promotion sociale par l'accès à l'emploi

L'accès au travail reste un vecteur fort d'insertion et de promotion sociale. Un PTCS qui ne soutiendrait pas cette question risque de ne pas atteindre ses objectifs. Il est important qu'une réelle stratégie d'intervention en la matière soit définie en lien avec les principaux acteurs (SPE, Département) et les professionnels de terrain. Il s'agit d'accompagner les publics les plus fragiles vers l'emploi mais aussi les publics dotés de certaines ressources (en termes de compétence, de motivation) qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi pour différentes raisons. Ces derniers ont alors besoin d'un « coup de pouce », de se voir proposer des opportunités d'emploi.

Il est également important de sortir de schémas trop enfermant pour les publics dans des parcours d'insertion « circulaires » qui les renvoient d'un dispositif à l'autre sans leur permettre l'accès à des emplois stables que ce soit dans le secteur marchand ou non marchand.

Dans ce cadre, les objectifs opérationnels proposés sont :

- 112 **Diminuer suffisamment les freins liés à la personne qui empêchent l'accès au marché du travail.**
- 113 **Permettre aux structures d'insertion par l'activité économique d'être des acteurs de l'accès à l'emploi durable pour les publics accueillis.**
- 114 **Mettre en place les conditions nécessaires à l'ingénierie, au repérage et à la mobilisation des publics en difficulté d'emploi difficiles à atteindre (Exemple : jeunes habitants des ZUS faiblement qualifiés et en rupture avec les institutions école, Mission locale...).**
- 115 **Coordonner les acteurs relais d'information en matière de création d'activité et adapter l'accompagnement des publics.**
- 116 **Multiplier les opportunités de promotion par l'emploi dans le cadre de l'IAE et de l'activation plus systématique des clauses d'insertion dans les marchés publics de l'agglomération et des communes (notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain) de démarches d'accompagnement à la reprise d'emploi.**
- 117 **Permettre aux habitants du territoire de bénéficier des dynamiques économiques positives (TIC, logistique, transport, etc.).**
- 118 **Renforcer la connaissance mutuelle entre le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise, développer les passerelles éducation / entreprise.**

Objectif 2 : Travailler sur les facteurs externes constituant des freins à l'emploi

Nombre de facteurs externes freinent certains publics dans la recherche et l'accès à une formation, à l'embauche ou à l'emploi. Apporter des réponses aux problématiques rencontrées en termes de mobilité géographique et professionnelle (autonomie, garde d'enfants...) permet de rendre la personne disponible pour son insertion professionnelle.

Par ailleurs, donner à tous la possibilité de construire un parcours professionnel, signifie également promouvoir une réelle égalité de traitement en luttant contre les discriminations.

Dans ce cadre, les objectifs opérationnels proposés sont :

- 121 **Permettre de concilier insertion professionnelle et rôle de parent**
- 122 **Faciliter les mobilités des publics des bassins de vie, notamment les plus touchés par le chômage et les zones d'emploi du territoire**
- 123 **Réduire les situations de discrimination à l'emploi**

Objectif 3: Assurer la diffusion d'un développement économique social et solidaire dans le tissu urbain

Le développement économique n'est pas seulement industriel, même si l'industrie joue un rôle moteur. Les services, les commerces et l'artisanat, l'économie sociale et solidaire jouent un rôle important, à la fois urbain (dans l'animation de la ville) et social (dans la création d'emplois accessibles aux personnes

peu qualifiées). L'enjeu de la cohésion sociale consiste dans le développement diffus de l'activité, en complément de la stratégie de développement économique qui se concentre sur des zones d'activités spécialisées. Il s'agit aussi d'une politique de solidarité territoriale et d'aménagement du territoire communautaire, qui vise à la création et/ou à la consolidation d'activités de proximité. Dans ce développement diffus, l'objectif est d'aller vers une diversité de type d'activité : services marchands, services non marchands et économie sociale et solidaire.

Dans ce cadre, les objectifs opérationnels proposés sont :

131 Renforcer les services marchands dans les quartiers prioritaires

132 Appuyer le développement de structures de l'économie sociale et solidaire

Orientation 2 :

Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins

Eléments de contexte

L'état de santé de la population du Valenciennois est marquée par un mode de vie, des comportements qui portent préjudice au capital santé (notamment en matière d'hygiène de vie, d'alimentation, de conduites de consommations à risques,...). Alors que l'espérance de vie augmente régulièrement au niveau national, les inégalités face à la santé ne se réduisent pas et les indicateurs locaux (Indice Comparatif de Mortalité - ICM) restent inquiétants. Par ailleurs, ces inégalités face à la santé sont particulièrement marquées pour les populations les plus vulnérables.

On constate qu'une grande part de la surmortalité dans la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole peut être imputée à des comportements et à un environnement peu propice à la santé des personnes. Des situations difficiles du point de vue financier peuvent expliquer une partie de ces éléments alors que l'héritage industriel et culturel : environnement peu salubre, modes de vie (tabagisme actif et passif, consommation d'alcool, etc) sont aussi en cause. Dernier élément à mettre dans la balance, certaines carences en matière de santé publique (prévention, éducation) sont à prendre en compte.

Alors que les problèmes de santé constituent souvent des freins importants à la scolarité mais aussi et surtout à l'insertion sociale et à l'emploi, le volet santé du futur PTCS est bien à mettre en lien avec de nombreuses autres thématiques : l'éducation, la tranquillité et la sécurité publique, l'habitat et la meilleure prise en charge de la précarité.

Le PTCS permet de donner une meilleure lisibilité et visibilité des problématiques de santé rencontrées sur le territoire et en particulier auprès de certaines parties de la population. Il doit également permettre de fédérer et de développer en partenariat avec les professionnels locaux, des actions en direction des publics (jeunes et adultes) les plus fragiles.

La poursuite d'une politique partenariale forte sur le territoire valenciennois doit permettre de produire des effets positifs sur les personnes, y compris les plus fragilisées qui sont statistiquement les plus soumises à ces problèmes.

Objectif 1 : Alimentation et hygiène de vie

L'obésité chez l'adulte et encore plus chez l'enfant peut avoir des conséquences néfastes pour la santé à moyen et long terme, comme le diabète par exemple. La situation est particulièrement préoccupante du fait d'une progression rapide du nombre d'enfants ou de jeunes en surpoids.

L'obésité est la résultante de plusieurs déterminants : génétiques, environnementaux, comportementaux et biologiques. Une politique publique forte de prévention de l'obésité peut intervenir sur certains de ces facteurs et ainsi produire des effets positifs. Il est possible de prôner un mode de vie

plus sain où équilibre nutritionnel et activité physique vont de pair. Une intervention très en amont est à proposer car il est plus facile de modifier les habitudes dès l'enfance.

Dans ce cadre, les objectifs opérationnels proposés sont :

211 Réduire la prévalence de l'obésité par la promotion d'une alimentation saine et d'une hygiène alimentaire

212 Promouvoir l'activité physique dans l'hygiène de vie.

Objectif 2 : Prévention, repérage et réduction des conduites et/ou des consommations à risque

La notion de conduite ou pratique à risque désigne une conduite ou une consommation qui n'a pas encore eu de conséquences néfastes (médicales, psychiques ou sociales) mais qui est susceptible d'en entraîner à court, moyen ou long terme si la personne ne modifie pas sa consommation ou sa pratique. En ce qui concerne le territoire valenciennois, les priorités de prévention ou de réduction se focaliseront autour de l'alcool, les drogues, le tabac ou les pratiques sexuelles à risques.

Nous sommes ici face à une problématique particulièrement complexe tant elle touche des publics et des secteurs différents, tant ses formes peuvent être variées (consommation de produits licites ou illicites...) et tant les intervenants sont nombreux pour prévenir, repérer ou réduire ces pratiques.

Le terme d'addiction sera à prendre non seulement pour qualifier l'asservissement d'une personne à un produit (licite ou illicite) mais aussi à une activité (jeux y compris les jeux vidéo, achats ou à internet...).

Dans ce cadre, les objectifs opérationnels proposés sont :

221 Former les acteurs au repérage et à la l'orientation des publics vers les professionnels prenant en charge les situations d'addiction

222 Prévenir et réduire la consommation de produits psycho actifs en prenant en compte la souffrance psychique et notamment par une approche adaptée à chaque public

223 Lutter contre les comportements à risque dans une approche adaptée à chaque public

224 Mettre en application le plan de prévention alcool

225 Favoriser le dépistage et prévenir les Maladies Sexuellement Transmissibles, les IVG et les grossesses précoces

Objectif 3 : Développer l'accès à la prévention et aux soins de la population

Les constats précédemment exposés rappellent l'immense nécessité de pouvoir proposer à ces populations un service public de santé efficace et accessible. Néanmoins certaines difficultés apparaissent à ce titre. Des postes ouverts aux professionnels de santé ne sont pas pourvus. Certaines spécialités semblent difficiles à trouver. Des zones (géographiques) d'ombre dans l'offre de service peuvent subsister. Gardant pour objectif de réduire la surmortalité locale qui rappelons le, est en grande partie évitable puisque liée à un aspect comportemental, cet axe de travail poursuivra donc le

développement d'actions de prévention ou d'adaptation du système de soin pour proposer une meilleure prise en charge.

Les objectifs opérationnels proposés sont :

- 231 Améliorer la continuité du parcours de santé des habitants du territoire ; Organiser les soins en réseau et notamment améliorer le lien Ville/Hôpital ; Respecter l'équilibre territorial en matière d'implantations de proximité pour les soins curatifs, préventifs et médico-sociaux**
- 232 Elaborer une charte partenariale de fonctionnement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire**
- 233 Définir le projet santé de la Maison de Santé Pluridisciplinaire**
- 234 Renforcer l'accès à la prévention et aux soins**
- 235 Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé**

Orientation 3 :

Accompagner le renouvellement urbain et favoriser le vivre ensemble.

Les éléments de contexte

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) établi pour la période 2006/2010. Il vise à restaurer le parcours résidentiel des personnes les plus défavorisées en prenant appui sur 3 axes.

- développer l'offre de logements accessibles aux ménages les plus modestes et faciliter leurs parcours résidentiel.*
- garantir le maintien dans les lieux et prévenir les expulsions*
- lutter contre l'habitat indigne*

*La convention relative à la **lutte contre l'habitat indigne, insalubre ou dangereux** signée en juillet 2008 par la CAF Valenciennes et les trois intercommunalités de l'arrondissement, la préfecture et le TCI de Valenciennes. Elle vise à :*

- faire en sorte que les occupants d'immeubles et de logements indignes puissent vivre dans des conditions normales de salubrité et de sécurité ;*
- obliger les propriétaires de logements frappés d'un arrêté préfectoral d'insalubrité à agir afin que le relogement des occupants, qui leur incombe, n'ait pas à être assumé par les autorités publiques ;*
- lutter contre les fraudes et perceptions indues d'allocations d'aide au logement par des propriétaires dont les logements ne respectent pas les critères requis de décence ;*
- traiter le plus rapidement les désordres, facteurs de risque pour les occupants.*

*La convention entre l'**ANAH** et la CAVM signée pour la période 2009/2014 prévoit :*

- des programmes d'actions territorialisés OPAH RU où la lutte contre l'habitat indigne constitue la cible principale*
- OPAH RU Corridor minier et quartier Blanc-Misseron à Quiévrechain (se termine en 2010)*
- OPAH RU Quartiers centraux historiques de Valenciennes (se termine en 2010)*
- Une nouvelle OPAH RU intégrant les périmètres PNRQAD démarrera en 2011*
- des programmes thématiques de lutte contre l'habitat insalubre (MOUS Insalubrité et projet de PIG visant la résorption des situations d'insalubrité sur le territoire communautaire)*

*Le **Programme Local de l'Habitat (PLH)** a été adopté le 19 décembre 2008 pour la période 2009/2014. Il définit les orientations suivantes :*

- Améliorer l'attractivité du territoire, favoriser son rééquilibrage et relever le défi démographique*
- Répondre à la diversité des besoins en logements, satisfaire en particulier la demande sociale*
- Favoriser le renouvellement urbain, requalifier le parc privé ancien, résorber l'habitat indigne et insalubre*
- Se conformer aux principes du Développement Durable, économiser l'énergie, l'espace et tisser la mixité sociale*

La mise en œuvre du **Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU)** se traduit par des Projets de Rénovation Urbaine conventionnés avec l'ANRU sur les communes et pour les quartiers suivants :

- Valenciennes Chasse Royale / Dutemple / Faubourg de Cambrai / Saint-Waast
- Anzin, Carpeaux
- Fresnes-sur-Escaut, Soult
- Condé, Gras Bœuf
- Vieux-Condé Solitude Hermitage
- Beuvrages
- Crespin
- Bruay sur l'Escaut
- Marly

Valenciennes Métropole a été retenue dans le cadre de l'appel à candidature du **Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)**.

Le projet déposé affiche une démarche globale d'intervention sur différents territoires

- les quartiers centraux de Valenciennes
- La Croix à Anzin
- Centre ville à Fresnes
- Centre historique de Condé
- Le Jard à Vieux Condé.

Ce programme s'inscrit dans une stratégie d'agglomération à 15 ans de rééquilibrage de l'attractivité résidentielle de la vallée de l'Escaut. Les recyclages envisagés de 16 îlots sont complétés par un volume important d'améliorations du parc privé, ainsi que par un programme d'aménagements et de revitalisation commerciale, articulant ces périmètres avec les sites d'intervention lourde de l'agglomération en matière d'amélioration du réseau de transports et de développement du tourisme sur les rives de l'Escaut.

Les démarches de **Gestion Urbaine de Proximité** sont soutenues à l'échelle des communes principalement, mais également à l'échelle communautaire. A noter aussi que la G.U.P. est pressentie par l'Etat, comme une priorité dans le cadre de l'avenant des C.U.C.S jusque 2014.

Objectif 1 : Optimiser les leviers du relogement

1500 ménages ont ou vont être relogés du fait des opérations de démolition / reconstruction dans le cadre du PNRU. Il convient également d'y ajouter les relogements consécutifs aux logements déclarés insalubres, en péril, ou qui vont être réhabilités (OPAH RU, PNRQAD)

Au-delà des opérations immobilières et des prérogatives des différents acteurs dans cette mission, cet objectif vise à faire du relogement un véritable levier pour offrir un accompagnement individualisé (en qualité et en durée) permettant de faire le point sur la situation de tout ménage vivant un relogement, à la fois dans le champ du logement, mais aussi dans d'autres domaines (emploi, santé, éducation).

Les objectifs opérationnels proposés sont :

- 311 Coordonner et former les partenaires sociaux intervenant sur des relogements**
- 312 Proposer un accompagnement individualisé pendant le relogement**
- 313 Soutenir un accompagnement post relogement individuel pour les ménages relogés montrant la nécessité d'un suivi plus long**

Objectif 2 : Définir des stratégies de peuplement concertées au niveau local

Valenciennes Métropole, notamment via le PLH, se penche sur le développement de l'offre de logements, son (ré) équilibrage territorial et sa diversification. S'il est abordé seul, un travail sur la diversité des produits de logement ne saurait permettre d'aboutir à une réelle mixité sociale. En effet, ce travail appelle sans doute à être couplé avec une réflexion et une action sur la stratégie de peuplement. Cet axe reste ainsi de la compétence des communes (service habitat/logement) et des bailleurs sociaux (parc social).

Dans le cadre d'un objectif de mixité sociale et de prévention de la (re)composition de poches de pauvreté, il semble alors important d'offrir les conditions d'un travail partagé entre les acteurs sur cette question des stratégies de peuplement.

L'objectif opérationnel ici poursuivi est donc de :

- 321 Renforcer le dialogue et la transparence sur les politiques de peuplement, mettre en place un suivi fin du peuplement à l'échelle des quartiers**

Objectif 3 : Associer les habitants à la mise en œuvre des projets urbains et développer les chartes de GUP dans les territoires

C'est à l'échelle de la ville et de ses quartiers que le « vivre ensemble » est le plus concret. Sur le territoire de Valenciennes Métropole, beaucoup de villes ont ou vont engager des travaux, liés ou non à des projets de rénovation urbaine (PRU), des mutations qui pour les quartiers mêlent ambitions renouvelées et appréhension du changement. Comment s'y prendre au mieux dans la quête de nouveaux usages, d'appropriation de son logement et de son quartier ? Comment répondre aux problématiques complexes qui ne manquent pas d'apparaître alors que le quartier se transforme ?

La Gestion Urbaine de Proximité s'articule et s'anime principalement à une échelle communale. La réalisation des objectifs passe non seulement par une mobilisation forte des acteurs et de leurs moyens, mais aussi par coordination des dispositifs existants, qu'il s'agisse des interventions développées en direction des familles ou de coordination des travaux et de leurs impacts.

Valenciennes Métropole n'a pas vocation à intervenir dans l'animation de ce partenariat local. Cependant au regard de ses compétences en matière de développement économique, de la politique de la ville, de rénovation urbaine et d'écologie urbaine, Valenciennes Métropole joue un rôle de facilitateur et de levier, afin de contribuer à faire vivre durablement ces nouveaux espaces urbains.

Les objectifs opérationnels proposés sont :

- 331 Sensibiliser les populations et accompagner les mutations urbaines**
- 332 Permettre la coproduction des nouveaux équipements et espaces publics avec les habitants**
- 333 Optimiser la concertation avec les habitants**
- 334 Accompagner la mise en œuvre d'objectifs opérationnels de Gestion Urbaine Proximité**

Objectif 4 : Assurer l'attractivité des quartiers en rénovation urbaine

Les projets de rénovation urbaine conventionnés avec l'ANRU portent, dans une large majorité des cas, les objectifs récurrents de :

- offrir une attractivité retrouvée pour le quartier
- retisser les liens entre la ville et ces quartiers, souvent appelés « cités », symbole de leur distinction du reste de la ville.

Il s'agira donc ici d'accompagner le projet physique (rénovation du bâti, constructions neuves) en soutenant cette ambition de générer un brassage, de nouveaux flux de populations tant au sein du quartier qu'avec le reste de la ville.

Les objectifs opérationnels proposés sont :

- 341 Améliorer et adapter l'offre de services dans les équipements collectifs sur les quartiers en rénovation urbaine**
- 342 Améliorer la desserte des quartiers.**

Objectif 5 : Créer les conditions propices à l'appropriation de son logement et de son cadre de vie.

Permettre l'appropriation par les populations de leur logement et leur environnement immédiat, c'est sans doute avant tout leur offrir les conditions de s'y « sentir bien », de s'y sentir « chez eux ». Dès lors, un travail pédagogique sur les comportements apparaît nécessaire, tant au sein du logement que dans la relation à leur environnement (voisinage et cadre de vie).

Les objectifs opérationnels proposés sont :

- 351 Mettre en œuvre un programme de sensibilisation à l'hygiène domestique dans le logement**
- 352 Permettre une appropriation de son nouveau logement et de son nouveau cadre de vie**

Orientation 4 :

Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen

L'éducation : de quoi parle-t-on ?

Il s'agit des actions mises en œuvre par différents agents sociaux : familles, Ecole, associations, instances religieuses, médias...pour transmettre aux enfants les connaissances, les savoir faire et les facultés intellectuelles, morales, physique jugées nécessaires (Il peut y avoir des divergences sur ce qui est nécessaire entre ces différents agents) à leur épanouissement et à leur construction progressive d'adulte/citoyen contribuant pleinement au fonctionnement d'un groupe social donné, de la société...

Le rôle particulier des Politiques de l'Etat et des collectivités locales

En France, l'Etat et les collectivités mènent un travail commun en matière d'éducation. Leur rôle est de s'assurer que les enfants disposent des corpus de connaissances, et de compétences minimums (aujourd'hui, insuffisamment définis) pour permettre à chaque enfant de devenir un citoyen responsable dans ses différentes dimensions :

*-La dimension sociale et politique, Un citoyen qui participe au fonctionnement d'un système social fondé sur **des valeurs communes et partagées** («liberté, égalité, fraternité», laïcité, tolérance, solidarité, pluralité des opinions...), dont il mesure l'importance, comprend les enjeux et les prend en considération dans ses choix de vie, ses engagements individuels et collectifs.*

*-La dimension productive, Un citoyen qui participe au fonctionnement d'un système social fondé **sur le travail** comme support de la création de la valeur et de la richesse locale et nationale indispensable à la bonne marche de la société, support également d'une part non négligeable des rapports sociaux entre les différentes composantes de la population.*

Les actions éducatives d'un PTCS doivent également viser à former des citoyens sur ces deux dimensions. Ce travail peut passer par différents types d'intervention :

-Après des enfants, les plus fragiles risquant de ne pas avoir accès, pour différentes raisons, à ce corpus de connaissances et compétences nécessaires.

-Après des familles, notamment des parents qui sont des partenaires indispensables qui ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour appuyer leurs enfants à l'acquisition de ces connaissances et de ces compétences,

-Après des professionnels de l'éducation qui peuvent rencontrer des difficultés à travailler avec les enfants, les adolescents les plus fragiles, ceux qui n'entrent pas dans les « cadres » institutionnels.

Pour une approche pragmatique

Il s'agit de sortir, d'une approche ou toute forme de prise en charge d'enfants ou d'adolescents soit répertoriée comme une action éducative du PTCS et de se focaliser sur de grands axes d'interventions que pourraient être :

-Le repérage, la prévention du processus de décrochage éducatif puis le raccrochage éducatif des enfants et adolescents inscrits dans des dynamiques de décrochage

-La réussite scolaire des enfants et adolescents issus de milieux sociaux à priori défavorables à une scolarité réussie, dans la mesure où les apprentissages scolaires restent le socle nécessaire et commun à chaque enfant pour devenir un citoyen responsable, accéder au travail...

-L'acquisition de compétences sociales et de savoir faire spécifiques qui s'acquièrent uniquement dans le faire, l'agir en situation via la pratique d'activités (Sports, activités de création culturelle, expériences diverses en milieu de travail en France ou à l'étranger...).

-La compréhension des enjeux sociétaux majeurs à l'échelle de la France, de L'Europe, du Monde (l'éducation à l'environnement est très à la mode mais une meilleure compréhension d'autres enjeux est nécessaire : Enjeux économiques, politiques, culturels, ...).

Objectif 1 : Prévenir, repérer et traiter le décrochage éducatif

Il n'existe pas de « définition unique » et simple du décrochage. Toutefois nous nous proposons d'admettre la définition suivante : On parle de décrochage comme d'un processus qui amène un adolescent ou jeune à quitter de manière prématurée un parcours scolaire, de formation ou d'insertion professionnelle. L'étendue de ce phénomène nécessite d'avoir une approche globale qui prennent en compte à la fois les publics en âge d'obligation scolaire (moins de 16 ans) et les jeunes inscrits sur la voie de la formation professionnelle (jusqu'à 30 ans). C'est un processus qui se construit sous l'influence de différents facteurs (institutionnels, familiaux et psychosociaux). Cette caractéristique nécessite de pouvoir activer tous les leviers possibles pour répondre aux particularités des situations rencontrées et à leur diversité. Car l'enjeu est bien de comprendre et d'intervenir sur les causes du décrochage.

L'importance de la coordination et du partenariat

Si un certain nombre d'acteurs et d'institutions agissent déjà autour de cette problématique, il est important de définir le cadre d'intervention de chacun, en rappelant leurs compétences et le rôle qu'ils peuvent jouer.

Les objectifs opérationnels proposés sont :

- 411 Prévenir le décrochage au sein de groupes sociaux identifiés ou dans un cadre plus individualisé**
- 412 Lutter contre l'absentéisme scolaire**
- 413 Proposer un accompagnement des enfants / adolescents repérés comme décrocheurs**
- 414 Impliquer les parents au processus de « raccrochage » en leur apportant les repères nécessaires pour suivre la scolarité de leurs enfants et en créant un lien positif entre parents et professionnels de la communauté éducative**

Objectif 2 : Favoriser la réussite scolaire des enfants et adolescents

La réussite scolaire est une étape essentielle dans la réussite sociale et professionnelle des individus. A l'échelle d'un territoire, c'est un atout indéniable en matière de développement social et économique. Il est donc important d'œuvrer pour la réussite scolaire du plus grand nombre.

Pour ce faire il s'agit aussi bien de guider les enfants et les jeunes vivant dans des milieux sociaux défavorisés vers les parcours correspondant le mieux à leurs envies et à leurs potentiels, indépendamment de leur environnement social, mais aussi de les accompagner dans le franchissement de « caps » parfois difficiles qui demandent de mobiliser des ressources qu'ils n'ont pas toujours à disposition.

Ces démarches visent les enfants et les jeunes, il est bien entendu indispensable de travailler en lien avec d'abord les familles, ensuite l'éducation nationale, enfin les associations de proximité œuvrant pour la réussite scolaire du plus grand nombre via différents types d'intervention.

Les objectifs opérationnels proposés sont :

- 421 Proposer aux enfants/ adolescents et à leurs parents les clefs de lecture permettant de mieux construire leur parcours scolaire**
- 422 Proposer un soutien éducatif avec une vigilance particulière au moment des étapes sensibles**

Objectif 3 : Développement de la personne dans l'acquisition de savoirs et de compétences permettant le vivre ensemble en société

La question du vivre ensemble doit être au cœur de toute démarche éducative. En effet les démarches éducatives ont pour finalité de former des citoyens capables de vivre en société, de contribuer à son bon fonctionnement, voire à son évolution. Cela passe par l'acquisition d'un certain nombre de savoirs et de savoirs comportementaux. Les familles et l'école jouent un rôle primordial dans l'acquisition de ces savoirs. Toutefois, il existe de réelles inégalités dans ce processus, en fonction des milieux sociaux d'appartenance. Il s'agit de palier à ces inégalités en proposant des activités permettant l'acquisition des savoirs, les savoirs comportementaux nécessaires pour vivre ensemble.

Les objectifs opérationnels proposés sont :

- 431 Faire des activités sportives de véritables leviers à la réussite éducative des enfants**
- 432 Améliorer l'accès aux activités qui permettent de développer des connaissances pouvant être mobilisées dans le cadre d'un parcours scolaire ou dans le cadre de relations sociales. Développer la médiation culturelle pour permettre l'accès aux pratiques culturelles, aux médias, à certains lieux de savoir**
- 433 Valoriser les parents dans leur fonction éducative**

Objectif 4 : La valorisation de l'engagement et des initiatives des jeunes

Une tendance trop souvent perçue est de considérer la jeunesse non pas comme une ressource mais comme un problème. Ce discours est aujourd'hui intériorisé par une partie de la jeunesse notamment la plus en difficulté. Or, les jeunes montrent, quand on leur en donne l'opportunité, qu'ils sont capables de se mettre en mouvement pour eux mêmes mais aussi pour l'intérêt collectif. Il est donc important de multiplier ces opportunités, de les valoriser et de faire des projets portés par les jeunes des tremplins dans leur insertion sociale et professionnelle.

L'objectif opérationnel ici poursuivi est donc de :

- 441 Favoriser et mettre en valeur l'engagement des jeunes / des adolescents et des enfants dans des projets associatifs, d'utilité sociale et humanitaires**

Objectif 5 : Soutenir les actions de prévention spécialisée

L'enjeu dans le cadre de cette problématique est celui du maillage et de la cohérence des interventions devant amener les acteurs à mieux couvrir un territoire dont les besoins en éducation et en prévention spécialisée sont indéniables au regard des difficultés d'insertion sociale rencontrées par une partie non négligeable de sa jeunesse.

L'objectif opérationnel ici poursuivi est donc de :

451 Soutenir les actions en direction des jeunes en voie de marginalisation/d'isolement

Orientation 5 :

Prévenir la délinquance et accompagner les victimes

Eléments de contexte

Le Plan départemental et le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Le plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD) signé en 2008 et valable jusqu'en 2011. Il se décline en 4 objectifs stratégiques :

- 1. le développement de l'aide et du soutien à la parentalité notamment à travers la lutte contre l'absentéisme scolaire et le suivi individuel des familles en travaillant le plus en amont possible sur leurs situations.*
- 2. la lutte contre l'alcoolisme en lien avec le plan régional de santé publique. Il s'agit de faire reculer les corollaires de l'alcoolisme que sont les violences familiales et les maltraitances à enfants. La lutte contre les autres addictions, particulièrement la toxicomanie, relève du même enjeu.*
- 3. la prévention situationnelle et les échanges et pratiques en matière d'actions transfrontalières entre tous les acteurs concernés.*
- 4. donner à la victime la première place dans la politique pénale en renforçant les permanences d'accès au droit dans les commissariats, les points d'accès au droit et les maisons de justice.*

Au niveau de l'arrondissement :

L'articulation entre le rôle de mise en réseau des acteurs par Valenciennes Métropole et celui éventuellement assuré par le futur Conseil restreint d'arrondissement reste à définir. Certaines thématiques peuvent faire l'objet d'une animation soit au niveau de l'arrondissement soit au niveau de l'Agglomération, notamment concernant les conduites addictives ou les violences familiales dans la mesure où plusieurs partenaires inscrits dans ces thématiques sont acteurs au niveau de l'arrondissement.

Au niveau de l'agglomération :

En 2009, Valenciennes Métropole a pris la décision d'abroger son CISPD afin de pouvoir répondre à la nouvelle territorialisation des politiques de prévention de la délinquance tout en souhaitant continuer à agir dans le domaine de la prévention de la délinquance et poursuivre et développer les actions engagées.

Le comité de Pilotage du 29 septembre 2010, dédié à l'élaboration de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Valenciennes Métropole, a retenu 5 Axes prioritaires qui définissent sa Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance (STPD).

Axe 1 : Pôle ressources sur le territoire (cet Axe sera travaillé dans la fonction transversales « ressource »)

Axe 2 : la lutte contre les violences conjugales

Axe 3 : l'aide aux victimes d'infraction pénales

Axe 4 : la prévention et la lutte contre les conduites addictives (axe travaillé dans le cadre de l'orientation 2 « prévention et promotion de la santé sur le territoire »).*

Axe 5 : la prévention et la lutte contre la récidive des mineurs primo délinquants

Afin de mettre en œuvre ces axes de travail, Valenciennes Métropole anime les commissions thématiques correspondantes dont les objectifs sont de :

- Coordonner et fédérer les acteurs*
- Mutualiser les ressources et favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques*
- Financer, suivre et évaluer les actions d'intérêt communautaire. Assurer leur diffusion sur l'ensemble du territoire*
- Accompagner les porteurs de projets*
- Assurer une veille thématique et juridique, diffuser l'information*

A ces orientations communautaires, s'ajoutent les orientations prioritaires des communes (cf. pages 32 et 33) :

Le choix a été fait au niveau local de créer dans les villes de plus de 10 000 habitants ou comprenant une ZUS, un CLSPD.

Sont concernées par ce choix les communes suivantes :

- Anzin*
- Beuvrages*
- Condé sur l'Escaut*
- Marly*
- Saint-Saulve*

Le CLSPD de chaque commune assure l'animation et le suivi du Contrat local de sécurité.

Objectif 1 : Renforcer l'aide aux victimes d'infractions pénales

La prise en charge en matière d'aide aux victimes passe à la fois par un dispositif de droit commun pour toute personne victime d'infraction pénale (information juridique, orientation, accompagnement juridique, psychologique, indemnisation, permanences au commissariat...) ainsi que par un dispositif hors droit commun qu'est le Service d'Accueil des Victimes d'Urgence (SAVU).

La prise en compte des victimes par le Parquet fait partie des objectifs généraux de sa politique pénale. Le rôle de Valenciennes Métropole en tant que fédérateur et animateur de la politique locale en matière d'aide aux victimes est bien repéré par les différents acteurs et correspond pour eux à la bonne échelle territoriale. En effet, tout comme les violences conjugales, il n'apparaît pas opportun pour les partenaires locaux, en particulier le réseau associatif, que l'animation de cette politique se fasse au niveau de chaque CLSPD local. Ces derniers peuvent par contre être les lieux de relais de proximité auprès d'acteurs qui interviennent spécifiquement sur le territoire communal.

Le groupe de travail « aides aux victimes » mis en place depuis de nombreuses années a réactualisé le guide Valenciennois de l'aide aux victimes.

Les objectifs opérationnels proposés sont :

511 Offrir un accueil aux victimes directes et indirectes en se reposant sur la logique du SAVU

512 Améliorer la place des victimes dans la chaîne pénale, développer l'accès au droit et la proximité de l'offre de droit. Permettre une meilleure connaissance de la chaîne de réponses possibles.

Objectif 2 : Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales

Concernant les statistiques de la police, un niveau de violences intrafamiliales relativement élevé et en augmentation constante est constaté en 2006 (15,4 faits constatés pour 10 000 hab) par rapport au district de Lille (11,23 faits constatés pour 10 000 hab). Il reste difficile d'analyser ces chiffres qui peuvent être dus à une augmentation effective du nombre de faits et/ou un taux de révélation des faits de violences conjugales plus élevé.

Un groupe de travail multi-partenarial (Police, Justice, SPIP, Agglomération, réseau associatif...) a validé sur ce point:

- qu'il s'agit d'apporter une réponse aux victimes en leur évitant de l'être à nouveau ; en leur permettant d'accéder à leurs droits, en leur apportant une aide globale (aide, soutien, réparation) et également d'apporter une réponse à la spirale de la violence (une victime de violence pouvant adopter elle-même un comportement violent).
- qu'il convient donc de traiter des violences conjugales dans leur ensemble et non pas seulement les victimes.
- que le guide Valenciennois de l'aide aux victimes qui est en projet de réactualisation traite des violences conjugales.

Les objectifs opérationnels proposés sont :

521 Développer les actions d'informations et maintenir le soutien juridique relatif aux violences intrafamiliales

522 Apporter un accompagnement individuel / familial aux victimes de violences intrafamiliales

Objectif 3 : Prévenir et lutter contre la récidive des mineurs

La lutte contre la récidive des mineurs est une thématique partenariale par nature dans la mesure où plusieurs acteurs interviennent : la Justice (Parquet et Siège) par les poursuites pénales ou alternatives qu'ils ont à leur disposition, la PJJ pour la mise en application des mesures, les établissements scolaires en particulier pour les faits ayant lieu au sein de leur établissement, les maires ayant la possibilité de faire des rappels à l'ordre et/ou de mettre en place des Conseils pour les Droits et Devoirs des Familles, tous les acteurs locaux pouvant accueillir des stagiaires de Travaux d'Intérêt Général.

Valenciennes Métropole pourrait dans un premier temps prendre un rôle d'information et de sensibilisation auprès des partenaires sur la chaîne de réponses possibles (mesures ou activités de réparation pénales comme les TIJ, rappel à la loi, etc.) qui peuvent être apportées à un acte délictueux ou d'incivilité commis par un jeune.

Un autre enjeu soulevé est celui de la sensibilisation des institutions autour des problèmes psychiatriques que rencontrent beaucoup de mineurs récidivistes.

Valenciennes Métropole a prévu par ailleurs de prioriser son action sur les publics primo délinquant mineurs.

Les objectifs opérationnels proposés sont :

- 531 **Accompagner les partenaires en favorisant les actions de réparation et en visant la prévention de la récidive**
- 532 **Développer le partenariat en matière de prévention et de sécurité**

Les orientations prioritaires des communes en matière de prévention de la délinquance

ANZIN :

Les orientations prioritaires se composent de 5 axes thématiques :

- AXE 1 : La prévention des ruptures scolaires et sociales, la parentalité.
- AXE 2 : Les conduites addictives, notamment l'alcool, et leurs conséquences
- AXE 3 : La tranquillité et la propreté dans l'espace public (en lien avec la GUP)
- AXE 4 : La sécurité et les incivilités dans les transports
- AXE 5 : La dynamisation et la coordination des partenariats locaux

Et de 2 axes transversaux :

- la jeunesse responsable mais aussi victime
- La prise en compte de l'intercommunalité avec les villes de Beuvrages, Bruay sur Escaut, Raismes

MARLY :

Les orientations prioritaires se déclinent autour de 3 axes et 7 sous axes :

- Axe 1 : Education, Citoyenneté et Prévention primaire
 - Accompagner les familles en difficulté et lutter contre l'absentéisme scolaire
 - La prévention des violences conjugales et des violences intra – familiales
 - La prévention dans les activités collectives sportives, culturelles et de loisirs
 - La prévention des conduites addictives
- Axe 2 : Prévention dissuasive ou secondaire
 - Coordination des services en charge de la sécurité
 - Contre les conduites addictives et les incivilités
 - la prévention dans l'urbanisme et l'habitat
- Axe 3 : Prévention de la récidive et l'accueil des victimes

SAINT-SAULVE :

Le plan local de prévention de la délinquance identifie 6 objectifs

1. La lutte contre le décrochage scolaire et contre l'absentéisme scolaire
2. La médiation auprès des jeunes
3. Le renforcement de la prévention spécialisée
4. La mise en place d'un dispositif de vidéo protection
5. La baisse de la délinquance des mineurs : la lutte contre la délinquance des mineurs
6. Développer la médiation familiale : mise en place d'un conseil pour les droits et devoirs des familles

Se déclinant en 3 axes de travail prioritaires

- Axe 1 : Le premier, dans le champ de l'éducation, de la citoyenneté et de la prévention primaire
 - Accompagner les familles en difficulté et lutter contre l'absentéisme scolaire
 - La prévention des violences conjugales et des violences intra – familiales
 - La prévention dans les activités collectives sportives, culturelles et de loisirs
 - La prévention des conduites addictives
- Axe 2 : prévention dissuasive ou secondaire
- Axe 3 : prévention de la récidive et l'accueil aux victimes

VALENCIENNES :

L'ensemble des mesures du plan départemental de prévention de la délinquance du Nord a pour objectif, sur la durée du plan, une décroissance de la délinquance générale pour la faire passer en trois ans, en-dessous de la barre des 62 faits criminels pour 1000 habitants (aujourd'hui 69 ‰) et plus particulièrement de la délinquance de voie publique dans laquelle les mineurs sont impliqués à hauteur de 37 %.

Le plan local de prévention de la délinquance.

Dans le champ de l'éducation, de la citoyenneté et de la prévention primaire en continuité de l'action sociale.

- Projet coopératif de Développement et de Cohésion Sociale.
- L'accompagnement de la parentalité.
- La continuité avec le suivi psycho-médico-éducatif.
- La prévention dans les activités collectives sportives et de loisirs.
- La prévention des violences conjugales et des violences intrafamiliales.
- La prévention des conduites addictives .

Dans le champ de la prévention situationnelle.

- Coordination des services en charge de la sécurité.
- Prévention dans l'urbanisme et l'habitat.
- Prévention et sécurité dans les transports publics
- Prévention et sécurité routière .
- Prévention sur l'espace urbain = la vidéo-protection urbaine

La composante judiciaire de la prévention de la délinquance, la prévention de la récidive et l'aide aux victimes

Volet spécifique au traitement des incivilités

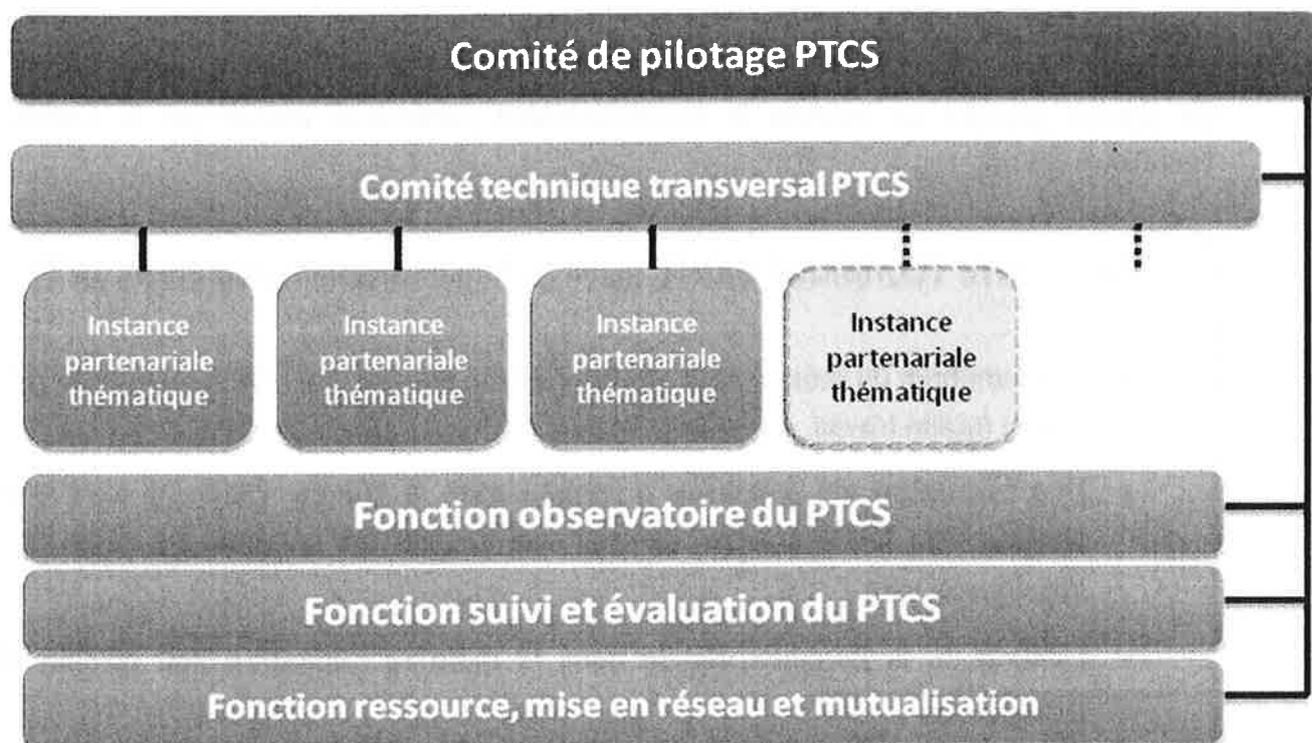
CONDE SUR L'ESCAUT :

Dans le cadre de sa future stratégie territoriale de prévention de la délinquance, la ville de Condé sur Escaut prévoit de travailler sur 5 thématiques :

- Délinquance des mineurs
- Aide aux victimes
- Alcoolisme et dépendance
- Citoyenneté et communication
- Transport public

IV. Le pilotage du projet territorial de cohésion sociale 2011-2014

Le dispositif de pilotage proposé pour le PTCS s'articule comme suit :



Le portage des objectifs PTCS : les instances partenariales de travail

Les instances thématiques sont les lieux d'un travail partenarial, composantes incontournables du dispositif de pilotage envisagé pour le PTCS.

Rôles / missions

En lien avec le Comité Technique Transversal qui anime le PTCS dans son ensemble, **chacune des instances partenariales thématiques a pour rôle de « porter un certain nombre d'objectifs opérationnels du PTCS »**. Cela signifie :

- accompagner, faire évoluer les objectifs de la thématique concernée ainsi que les logiques de priorisation et l'échelle de mise en œuvre souhaitée.
- garantir le respect du cadre structurant collectivement défini (notion de priorisation)
- instruire les actions proposées par les porteurs de projets au titre de la thématique concernée

- évaluer les actions réalisées par les porteurs de projets au titre de la thématique concernée
- être force de proposition, soutenir l'innovation
- être en recherche constante des ressources humaines et financières permettant la réalisation des objectifs.
- Il est ici à préciser clairement que la mise en œuvre et l'accompagnement des actions locales est assuré par l'ingénierie locale.

L'instruction des projets

On pourra prendre en modèle le fonctionnement partenarial trouvé par le Comité Technique Santé.

LE COMITE TECHNIQUE SANTE (axes de fonctionnement poursuivis en 2010)

- Les membres du groupe sont **assidus** ce qui permet une bonne connaissance entre eux et facilite travail.
- Une **formation** est organisée à l'entrée dans le groupe. Ceux qui sont là depuis l'origine l'ont fait ensemble, ceux arrivés ensuite ont bénéficié de cette formation individuellement.
- L'intérêt de la formation réside dans la **maitrise collective des termes et des procédures**.
- **L'instruction des dossiers se fait par binômes**, formés en en fonction des compétences des uns et des autres, du nombre de dossiers à traiter...
- **Possibilité de faire appel à des experts pour éclairer l'avis du groupe sur certains points très précis**
- La question de l'**harmonisation des calendriers** se pose mais les membres du groupe considèrent que cela dépasse leur pouvoir de décision. Il est à noter que d'une manière générale, un travail pluri-annuel est possible au cas par cas suivant signature d'une convention.
- L'idée d'un **dossier commun** est intéressante (et demandée par les opérateurs) mais des spécificités des différents partenaires demeurent et pour l'instant cela semble compliqué de passer outre. Un formulaire de demande de subvention (CERFA) adapté à l'ensemble des demandes relatives à la Santé a néanmoins pu être défini.

Il s'agit ici de garder en vue l'objectif d'aller vers un pilotage simplifié et pour ce faire, de ne pas créer des instances supplémentaires mais plutôt de se reposer sur des instances partenariales existantes. Les instances partenariales proposées pour le portage des différents objectifs sont donc :

Thématique	Instance partenariale thématique
Insertion / Emploi	La CTI
	La Maison de d'Emploi
	Le SPE Politique de la Ville
	Le PLIE
	La déclinaison locale du CDAJE (à mettre en place)
Santé	Le Comité Technique Santé
	Le Groupes de travail de la charte alcool
	Le Comité technique restreint de la M.S.P.
Habitat et Cadre de Vie :	Le comité technique habitat et cadre de vie
	Le Comité PDALPD
	Le Comité PLH
	Les Comités techniques GUP locaux
	Le Comité technique PDU
Education	La Plateforme jeunesse
	Le Comité du plan Partaj – plate forme « décrochage scolaire »
	Le Comité DRE
	Le REEAP
Sécurité & Prévention de la Délinquance :	Le Comité technique restreint d'arrondissement (sécurité)
	Le Comité technique « aide aux victimes »
	Le Comité technique « Violences conjugales »
	Le Comité technique « prévention de la récidive »
Culture	Le GAT culture existant

Fonctionnement

En terme de fonctionnement, chacune des instances, pour la plupart existante, possède déjà son mode d'organisation (lieux et périodicité des réunions, animation, ordre du jour).

Animation / pilotage

Si le portage des champs d'action du PTCS est partenarial, chaque instance de travail possède son/ses animateurs. Si l'on reprend les lieux de portages identifiés, l'animation revient à :

Thématique	Instance partenariale thématique	Animation ou co-animation		Personne de référence
Insertion / Emploi	La CTI	Département - Etat		A Chatellain
	La Maison de d'emploi	MDE		A Ferrai
	SPE Politique de la Ville	Etat - DIRECCTE		JF Bonnemaïson
	PLIE	CAVM		S Davoust
	Déclinaison locale de la CDAJE	CAF et Département		F Houriez – A Chattelain
Santé	Comité Technique Santé	Etat – Département		F Elbartali – D Bourgeois
	Groupes de travail de la charte alcool	Etat - ARS et acteurs pilotes des groupes de travail		F Elbartali
	Comité technique restreint de la M.S.P.	CAVM – Région -Etat – ARS-CPAM - Département		R Rauwel
Habitat et Cadre de Vie :	Le comité technique habitat et cadre de vie	CAVM		R Bartkowiak
	Le Comité PDALPD	L'Etat et le Département		M Ribeau – T Verdez
	Le Comité PLH	CAVM		N Menjaud
	Comités techniques GUP locaux	Communes		Chargé mission GUP de la commune
	Le comité PDU	SITURV		Antoine Plard
Education	Plateforme jeunesse	Département	Une instance de coordination à créer	M Duhaut
	Comité du plan Partaj – plate forme « décrochage scolaire »	Education Nationale + DDCS + Région		V Spinglart JY. Machurez
	Comité DRE	GIP Réussite éducative		P Cornette
	REEAP	CAF		E Quintana - Meriaux
Sécurité & Prévention de la Délinquance :	Comité technique restreint d'arrondissement (sécurité)	Etat M. le Sous Préfet et Mme la Procureur		Mr Lachaud Mme Alliot
	Comité technique « aide aux victimes »	CAVM et Mme la Procureur		A Drame
	Comité technique « Violences conjugales »	CAVM et Mme la Procureur		A Drame
	Comité technique « prévention de la récidive »	CAVM		A Drame
Culture	GAT culture existant	CAVM – DRAC-Département-Région		Julie Leguillanton

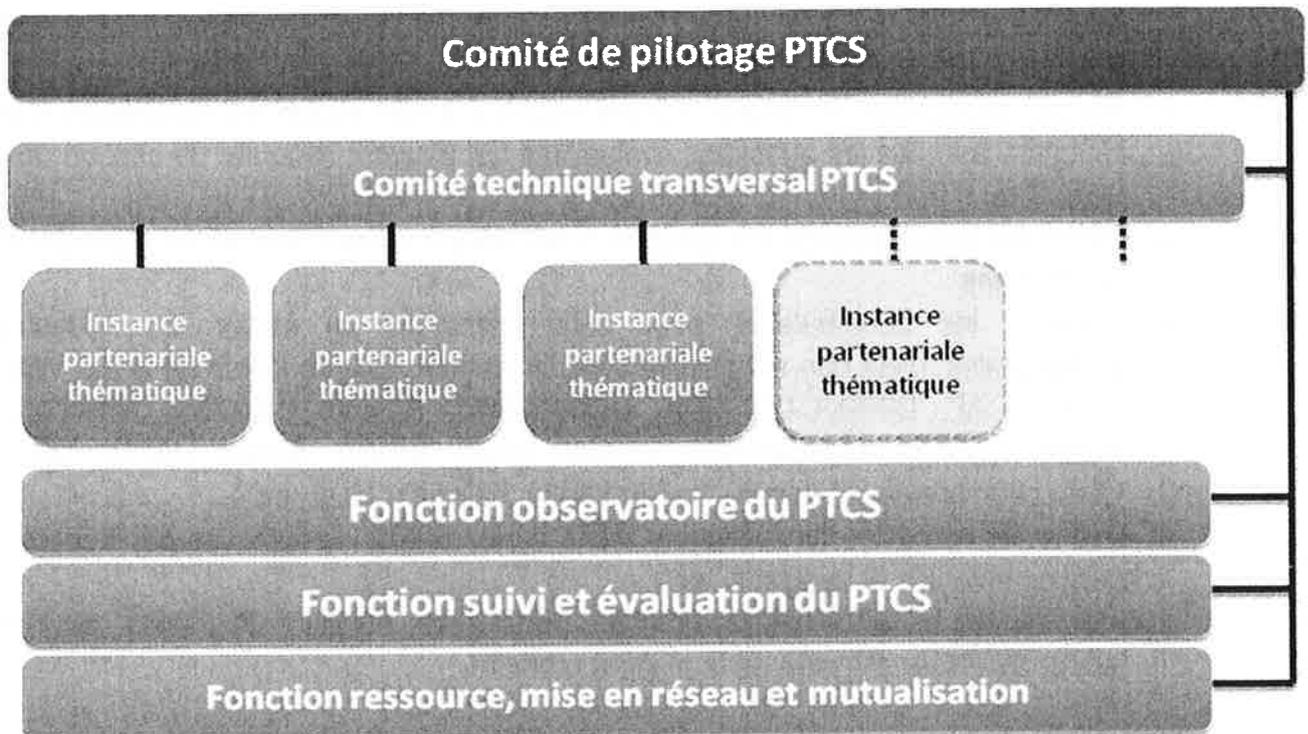
Les Fonctions transversales

Par ailleurs, en réponse aux conclusions de l'évaluation et aux attentes des acteurs de la Cohésion Sociale sur le territoire, plusieurs fonctions dites transversales ont paru nécessaires au pilotage du PTCS.

Ces fonctions transversales constituent un appui technique permettant de renforcer l'animation du projet dans son ensemble.

Ces fonctions sont :

- La Fonction observatoire du PTCS
- La Fonction suivi et évaluation du PTCS
- La Fonction ressource, mise en réseau et mutualisation



V. Les fonctions transversales

La fonction « Observatoire » du PTCS

Constats

L'évaluation du PUCS établi en 2007 a mis en lumière l'absence de données et d'indicateurs communs permettant de suivre les évolutions du territoire.

La mise en place d'un observatoire, outil de veille dynamique permettant de repérer les situations et dysfonctionnements existants ou émergents dans l'agglomération, a ainsi été souhaitée.

Rôles et missions

Afin de faciliter sa mise en place, l'observatoire se basera sur une **logique de partage de l'information collectée**. En effet, un certain nombre d'acteurs partenaires du PTCS ayant leurs propres informations ou observatoires, l'observatoire doit être défini dans une **logique de partage et de mise en commun d'éléments déjà existants**.

Stabiliser la fonction

- Définir les besoins (les champs à observer) pour mesurer les réalités urbaines, sociales et économiques sur les territoires (voir les pistes proposées pour définir les champs à observer en ANNEXE 5)
- Ne pas s'éparpiller: la fonction n'a pas vocation à démultiplier les indicateurs ni à répondre à toutes les questions évaluatives qui peuvent découler de chacun des objectifs du PTCS.
- Définir les indicateurs ou les agrégats d'indicateurs qui permettront de répondre à ces besoins.
- Identifier les contributeurs pour cette démarche et établir les relations partenariales. (liste non exhaustive pour indication : CAVM, Chefs de projet ville, CCAS, CAF, DIRECCTE, MDE, Département, Région, Education Nationale, Police Nationale, Gendarmerie, Mission locale, INSEE, Armée (JAPD), ARS, ORS, chambre de commerce, transporteurs, bailleurs, MDE, etc.)
- Définir les modalités de restitution (écrit, cartographies, graphiques, tableaux de bord commentés et analysés, etc.)
- Identifier les bénéficiaires (communes, partenaires, porteurs de projets, etc.) et les modalités de diffusion de la matière produite.

Faire fonctionner l'observatoire de la Cohésion Sociale

- Recueillir et traiter les informations convenues
- Analyser les informations et produire un rapport (annuel)
- Diffuser aux bénéficiaires gardant à l'esprit que les productions devront permettre d'objectiver et/ou de mieux positionner leurs actions.
- Tenir à jour et diffuser un mémento des indicateurs (voir en ANNEXE 4 le répertoire des données sociodémographiques disponibles). Ce Vade-mecum

est destiné à outiller les acteurs dans leur démarche de prise de recul permettant de mieux positionner leur(s) action(s).

Faire le lien avec la fonction suivi/évaluation

A mi-parcours du projet et en lien avec la fonction suivi/évaluation, il s'agit de produire un rapport destiné à croiser et à vérifier la concordance entre :

- les réalités urbaines, sociales et économiques observées par le travail de l'observatoire
- la réalité du déploiement des financements des différents partenaires de la cohésion sociale (ceci étant l'une des missions de la fonction suivi/évaluation)

Organisation

Un portage collectif de la fonction

La fonction sera portée à l'échelle de l'Agglomération par un comité dont une composition indicative est proposée en ANNEXE 6.

Une animation technique

L'animation technique (montage des réunions, sollicitation des partenaires, collecte et analyse des données, diffusion des informations, etc.) de la fonction est confiée à la CAVM via le responsable de l'observatoire (Direction Prospective Territoriale).

Celui-ci aura également un rôle majeur de transversalité à travailler avec les différents services communautaires concernés (Habitat, développement économique ...)

NOTA : La démarche d'animation de l'observatoire pourra aussi s'envisager en relation avec l'Université de Valenciennes qui dispose d'étudiants et d'universitaires travaillant autour des politiques sociales et du développement local.

Une attention particulière pour la phase de démarrage

Un rôle particulier est confié à ce groupe de pilotage pour l'étape de mise en place de la fonction (cf. mission de stabilisation de la fonction).

Dans cette première période de mise en place, le groupe de pilotage pourra se réunir tous les 3 mois. Lorsque la mise en place sera effective, les rencontres pourront alors être espacées tous les 6 mois.

La fonction « Suivi et évaluation » du PTCS

Constats

L'évaluation du PUCS établi en 2007 a permis d'identifier plusieurs axes à poursuivre pour la suite :

- Renforcer le pilotage du projet pour soutenir son ambition de représenter un cadre structurant permettant de mobiliser et de mettre en cohérence les dispositifs spécifiques Politique de la Ville et les ressources de droit commun.
- Renforcer et simplifier le portage d'action (grande complexité inhérente à la multiplicité des dispositifs et des calendriers)
- Renforcer et simplifier l'évaluation
- Mutualiser la force d'intervention au profit de tous les acteurs (équipes locales, porteurs d'actions, partenaires techniques et/ou financiers)

Poursuivant ces axes, la mise en place d'une fonction transversale suivi et évaluation du PTCS semble nécessaire.

Rôles et Missions

D'une manière générale, l'esprit dans lequel cette fonction se définit est d'être garante du cadre structurant dessiné par le PTCS. Dans ce but, deux axes de missions sont identifiés :

Le suivi et l'évaluation des actions

Suivre et évaluer les actions du PTCS

- Appuyer techniquement le travail **d'instruction (voir définition en ANNEXE 7)** des dossiers de subvention au sein de chacune des instances partenariales thématiques.
- Appuyer techniquement le travail **de suivi** (technique et financier) en alimentant l'outil de suivi commun et en participant aux instances partenariales thématiques.
- Appuyer techniquement le travail **d'évaluation (voir définition en ANNEXE 7)** des actions

Contribuer à un travail de contrôle technique et financier

- Cette fonction doit être clairement distinguée du travail d'accompagnement et de la co-construction partenariale des actions et du PTCS.

Il s'agit ici de trouver les modalités pour élaborer et partager des outils communs de contrôle de la bonne réalisation des actions et de la bonne dépense des financements alloués. Pourront par exemple être proposés la mise en place de binômes, la définition d'outils de contrôles sur échantillons.

Le suivi et l'évaluation du PTCS

Cette mission est ici rappelée afin de bien souligner l'importance de prévoir l'évolution, ou la réorientation des priorités du PTCS tout au long de sa mise en œuvre.

Contribuer à la réorientation du PTCS: afin de ne pas figer le projet, il convient sans doute de prévoir les modalités de son recadrage **à mi-parcours** ;

- Mener un travail d'analyse approfondie des actions sur échantillonnage permettant de questionner la pertinence, la cohérence, l'impact des actions entreprises.
- Proposer des analyses statistiques par thématique / par territoire de l'action menée.
- Proposer des questions évaluatives pour chaque grande orientation
- Etre force de proposition dans le recadrage des objectifs du PTCS.

Evaluer la qualité du pilotage du PTCS : réaliser **à mi-parcours** un bilan évaluatif du pilotage du PTCS, du co-portage des actions par le système d'acteurs, de la prise en compte des potentialités et ressources du territoire valenciennois, etc...

Une externalisation des tâches ci-dessus définies pourrait être envisagée.

Organisation

Le comité portant cette fonction suivi/évaluation sera composé des techniciens :

- des communes
- de la CAVM
- du Département
- de la Région
- de la CAF
- des différentes directions de l'Etat

Aspect technique

Un outil de suivi de la programmation, d'accompagnement de l'instruction et d'accompagnement de l'évaluation.

Un outil (tableur excel) est aujourd'hui mis à disposition des personnes qui incarneront tout ou partie des missions définies pour cette fonction.

Un temps de formation à l'outil et à la méthode d'évaluation est à prévoir pour une bonne prise en main.

La Fonction « Ressource, mise en réseau et mutualisation »

Constats

L'évaluation du PUCS établi en 2007 a mis en lumière un besoin de renforcer les échanges de pratiques, de mutualiser des moyens techniques, humains, logistiques, de tisser encore plus finement ce réseau d'acteurs complémentaires au sein du territoire. Dans le même temps, il était souligné ce besoin de faciliter le portage d'actions, tant par un travail de formation visant une montée en compétence des porteurs, que par un accompagnement (appui) renforcé de ces acteurs.

Cette fonction ressource, mise en réseau et mutualisation souhaite ainsi répondre à ces constats.

Rôles et Missions

- Identifier et mettre en place des **échanges sur les bonnes pratiques** entre les territoires et entre les porteurs de projets. Proposer un **transfert d'expériences** ayant fait leurs preuves vers d'autres communes souhaitant mettre en place le même type d'action.
- Identifier les besoins et **mettre en réseaux** les acteurs dans une logique d'échange et de partage mais aussi de mutualisation des moyens matériels, humains et/ou logistiques.
- Permettre la compréhension et la mise en place **d'actions innovantes** (voir définition en ANNEXE 7)
- Appuyer l'ingénierie locale dans le **repérage d'actions intéressantes** pour sa commune
- Accompagner les porteurs de projets dans le **renforcement de leurs compétences**
- Apporter un **appui méthodologique** aux personnes en faisant la demande (notamment sur l'écriture d'un projet, sur l'évaluation des actions)
- **Faire de la veille sur les dispositifs de la Politique de la Ville et la diffuser** auprès des opérateurs et chefs de projets afin qu'ils puissent libérer plus de temps pour accompagner les actions de terrain

Organisation

Les moyens de mutualisation et de mise en réseau ici présentés ne peuvent être efficaces et remplir pleinement leur rôle qu'en s'appuyant sur des acteurs locaux. Le pilotage de cette fonction revient donc aux techniciens de la CAVM et des communes.

L'animation technique de cette fonction incombe à Valenciennes Métropole, en lien avec les chefs de projets des communes.

VI Les engagements de chacun

Les Villes, l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional, la C.A.F., l'agglomération Valenciennes Métropole s'engagent

- A mettre en œuvre le projet territorial de cohésion sociale et à s'assurer que l'action publique et ses ressources, répondront prioritairement à ses orientations ;
- A promouvoir les actions concourant à répondre aux objectifs définis ;
- A mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires à la bonne réalisation du projet et prioritairement les ressources de droit commun ;
- A contribuer à l'alimentation de la fonction « observatoire » ;
- A participer aux démarches de simplification des procédures d'instruction, de suivi et d'évaluation ;
- A participer à la préparation et mise en œuvre du comité de pilotage ;
- A participer à l'animation du comité technique transversal ;
- A animer les instances de travail nécessaires et existantes, dont ils ont aujourd'hui la responsabilité et la compétence (la liste complète des instances et des objectifs qui leur sont confiés est reprise en ANNEXE 1).

SIGNATAIRES DU PROJET TERRITORIAL DE COHESION SOCIALE

A Valenciennes, le

<p>Monsieur Pascal JOLY Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances Département du Nord</p>	<p>Madame Valérie LETARD Présidente de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole</p>
<p>Monsieur Roger VICOT Vice Président du Conseil Général du Nord Délégué à la solidarité et la lutte contre les exclusions</p>	<p>Madame Majdouline SBAI Vice Présidente du Conseil Régional du Nord Pas de Calais Déléguée à la citoyenneté, relations internationales et coopération décentralisée</p>
<p>Monsieur Daniel Lenoir Directeur de l'Agence Régionale de Santé Nord Pas de Calais</p>	<p>Monsieur Jean-Louis BART Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Valenciennes</p>
<p>Monsieur Laurent DEPAGNE Président du GIP Dispositif de Réussite Educative de Valenciennes Métropole</p>	<p>Monsieur Joël GAILLET Président du GIP Maison de l'Emploi de Valenciennes Métropole</p>

<p>Madame Denise CAPPELLE Maire de la ville d'Onnaing</p>	<p>Monsieur Joël GIRONDON Maire de la ville d'Odomez</p>
<p>Monsieur Jean-Marc RICHARD Maire de Préseau</p>	<p>Monsieur Marc BURY Maire de Petite Forêt</p>
<p>Monsieur Jean DERVAUX Maire de Quarouble</p>	<p>Madame Isabelle CHOAIN Maire de Prouvy</p>
<p>Monsieur Michel LEFEBVRE Maire de Quiévrechain</p>	<p>Monsieur Michel FRANCOIS Maire de Quérénaing</p>

<p>Monsieur Michel KACZMAREK Maire de Rouvignies</p>	<p>Monsieur Guy HUART Maire de Rombies et Marchipont</p>
<p>Madame Cécile GALLEZ Maire de Saint Saulve</p>	<p>Monsieur Jean-Marie LEDE Maire de Saint Aybert</p>
<p>Monsieur Gérard DELMOTTE Maire de Sebourg</p>	<p>Monsieur Joël SOIGNEUX Maire de Saultain</p>
<p>Monsieur Dominique RIQUET Maire de Valenciennes</p>	<p>Monsieur José DUBRUILLE Maire de Thivencelle</p>

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN

Maire de Vieux Condé sur l'Escaut

Monsieur Marc GILLERON

Maire de Verchain Maugré

Monsieur Jean-Charles DULION

Maire de Vicq

